Introduction

Le risque comme culture de la temporalité

David Niget et Martin Petitclerc

Le concept de risque tente de rendre compte de discours et de pratiques qui s'appuient sur une connaissance plus ou moins formalisée de ce qui pourrait advenir. Si son origine remonte au Moyen Âge, c'est au cours de la période moderne que certains groupes sociaux ont commencé à interpréter des expériences et à justifier des décisions en se réclamant d'un nouveau discours sur l'avenir, le risque. Ce discours est alors étroitement lié aux pratiques émergentes de l'assurance, de même qu'à l'invention, dans le dernier tiers du xvII^e siècle, du calcul des probabilités. Au cours des siècles qui ont suivi, l'affranchissement graduel de la société moderne à l'égard de la tradition a été accompagné d'un approfondissement continuel des discours et des usages du risque, non seulement au sein des pratiques de prévoyance et de la science probabilitaire, mais également dans le gouvernement même des sociétés. D'ailleurs, ces dernières furent progressivement conçues comme des corps gouvernables, à travers l'épistémologie des sciences naturelles et de la médecine qui donnaient naissance à un savoir sur la nature et sur l'homme, selon une approche à la fois épidémiologique et clinique des risques. Si bien que, de nos jours, tout tend désormais à être décliné en termes de risques, du réchauffement climatique à la crise économique, de la pauvreté à la criminalité, des pandémies au terrorisme, du rôle de l'État à celui des experts. Selon certains théoriciens du risque, ces usages et ces discours auraient pris de plus en plus d'importance au point de devenir le nœud des enjeux qui structurent désormais l'ensemble des dimensions de l'existence collective. Voilà, en peu de mots, sur quel grand processus historique complexe ce livre se penche.

Après avoir été longtemps confiné au monde de la technoscience, le concept de risque a, depuis une trentaine d'années, fait une entrée remarquée dans les sciences sociales, par l'intermédiaire notamment des travaux d'Ulrich Beck ¹,

^{1.} Voir notamment Beck, U. (2001 [1986]). La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité, Paris, Flammarion.

de Mary Douglas², de Niklas Luhmann³ et de François Ewald⁴. A contrario, l'historiographie du risque est extrêmement ténue, bien que ce concept s'intéresse à ce qui constitue le cœur même de la condition historique, soit la configuration des rapports qui se tissent entre le passé, le présent et l'avenir. De fait, les historiens se sont interrogés sur l'histoire des peurs que cristallisaient les fléaux plutôt que sur la nature même des dangers, voire sur leur construction politique⁵. Mentionnons toutefois qu'une jeune génération d'historiens de l'environnement s'est récemment approprié le concept de risque, pour procéder à la nécessaire déconstruction de phénomènes comme les catastrophes naturelles et réfléchir dans de nouveaux termes à la relation entre les sociétés humaines et la nature⁶. Par ailleurs, le champ en pleine expansion de l'histoire de la science et du progrès technologique dans le contexte de la modernité industrielle est le lieu d'une mobilisation importante du concept de risque, cette fois-ci en y intégrant plus spécifiquement l'analyse des rapports sociaux⁷.

^{2.} Parmi plusieurs publications, voir principalement Douglas, M. (1994 [1992]). Risk and Blame: Essays in Cultural Theory, Londres, Routledge.

^{3.} Luhmann, N. (1993). Risk: A Sociological Theory, New York, Aldine de Gruyter.

^{4.} Ewald, F. (1996 [1986]). Histoire de l'État-providence, Paris, Grasset et Fasquelle, p. 134.

^{5.} Parmi une riche littérature, voir Febvre, L. (1956). « Pour l'histoire d'un sentiment : le besoin de sécurité », Annales. Histoire, Sciences sociales, vol. 11, n° 2, p. 244-247; Delumeau, J. (1978). La peur en Occident, xiv-xviii siècles, Paris, Fayard; Lequin, Y. et J. Delumeau (dir.) (1987). Les malheurs des temps : histoire des fléaux et des calamités en France, Paris, Larousse; Delumeau, J. (1989). Rassurer et protéger : le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois, Paris, Fayard; Hildesheimer, F. (1993). Fléaux et société : de la Grande Peste au choléra, xiv-xix siècle, Paris, Hachette; Baldwin, P. (1999). Contagion and the State in Europe, 1830-1930, Cambridge, Cambridge University Press; Stora-Lamarre, A. (2000). Archives de la peur : les « populations à risque » dans la Franche-Comté au xix siècle. Besançon, Presses universitaires franc-comtoises; Ferrières, M. (2002). Histoire des peurs alimentaires : du Moyen Âge à l'aube du xx siècle, Paris, Seuil; Bourke, J. (2005). Fear: A Cultural History, Londres, Virago; Chauvaud, F. (dir.) (2011). L'ennemie intime. La peur : perception, expressions, effets, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

^{6.} Sans prétendre à l'exhaustivité, car ce champ historiographique de l'histoire environnementale est en pleine recomposition, mentionnons: Walter, F. (2008). Catastrophes. Une histoire culturelle xvf-xxf siècle, Paris, Seuil; Quenet, G. (2005). Les tremblements de terre aux xvsf et xvssf siècles: la naissance d'un risque, Paris, Éditions Champ Vallon; Locher, F. (2008). Le Savant et la Tempête. Étudier l'atmosphère et prévoir le temps au xxf siècle, Rennes, Presses universitaires de Rennes; Garnier, E. (2010). Les dérangements du temps: 500 ans de chaud et de froid en Europe, Paris, Plon; Massard-Guilbaud, G. et R. Rodger (2011). Environmental and Social Justice in the City. Historical Perspectives, Cambridge, White Horse Press. Voir, enfin, cet ouvrage collectif qui réunit divers travaux sur le risque: Walter, F., V. Fantini et P. Delvaux (dir.) (2006). Les cultures du risque (xvsf et xxf siècle), Genève, Presses d'histoire suisse.

^{7.} Parmi, encore une fois, plusieurs publications récentes, voir: Cooter, R. et B. Luckin (dir.) (1997). Accidents in History Injuries, Fatalities, and Social Relations, Amsterdam, Éditions Rodopi B.V.; Rothstein, W. (2003). Public Health and the Risk Factor. A History of an Uneven Medical Revolution, Rochester, University of Rochester Press; Fressoz, J.-B. (2007). « Beck back in the XIXth Century: Towards a genealogy of risk society », History & Technology, vol. 23, nº 4, p. 333-350; Dummitt, C. (2007). The Manly Modern: Masculinity in Postwar Canada, Vancouver, UBC Press; Burnham, J.-C. (2009). Accident Prone. A History of Technology, Psychology, and Misfits of the Machine Age, Chicago, University of Chicago Press; Moriceau, C. (2010). Les douleurs de l'industrie : L'hygiénisme industriel en France, 1860-1914, Paris, Éditions de l'EHESS; Massard-Guilbaud, G. (2010). Histoire de la pollution industrielle: France, 1789-1914, Paris, Éditions de l'EHESS; Le Roux, T. (2011). Le laboratoire des pollutions industrielles: Paris, 1770-1830, Paris, Albin Michel; Parr, J. (2010). Sensing

Enfin, des chercheurs se sont évidemment intéressés au risque dans des études portant sur les assurances, les banques, le marché et l'État-providence⁸. Mais pour l'heure, en dehors de ces recherches souvent très récentes, la présence discrète des historiens dans cette réflexion sur le risque a laissé toute la place au développement, au sein des sciences sociales, d'une problématique largement inspirée de « la crise de la modernité », ce qui a justifié la construction de métarécits historiques qui visent plus à donner un sens à la « modernité avancée » ou à la « postmodernité » qu'à comprendre le passé. C'est pourquoi, jusqu'à maintenant, on a fait peu de cas d'une analyse fine des usages et des discours sur le risque dans l'histoire. Ce livre vise, entre autres, à combler cette lacune.

Un type de rationalité probabilitaire

D'emblée, reconnaissons que la question du risque pose plusieurs problèmes aux chercheurs. Le plus sérieux découle de la difficulté à définir précisément ce dont on parle. Tentons ici de décanter la question, tout en avisant le lecteur que le risque est une notion polyvalente, mais souvent fuyante. En effet, la définition du risque change constamment selon les époques et, à l'intérieur d'une même époque, selon les personnes et les groupes qui la mobilisent. Pour plusieurs auteurs, la notion de risque apparaît au XIV^e siècle. Dans les langues latines, des termes dérivés du mot latin resecum (« ce qui coupe », selon l'étymologie), sont alors utilisés par les marins qui s'aventurent dans des eaux inconnues pour désigner certains dangers qui menacent les navires et les marchandises. C'est ainsi qu'on voit apparaître les premières formes d'assurance maritime visant à se prémunir, lorsque l'on « tente sa chance » en mer, contre les « coups du sort », soit le danger de pertes matérielles. Le risque est ici associé, dès son origine, à une action motivée par une évaluation rationnelle d'un gain probable ou d'une perte éventuelle. Il ne s'agit donc pas seulement de cerner

Changes. Technologies, Environments, and the Everyday, 1953-2003, Vancouver, UBC Press; Le Roux, T. (2011). « Accidents industriels et régulation des risques : l'explosion de la poudrerie de Grenelle en 1794 », Revue d'histoire moderne et contemporaine, vol. 58, n° 3, p. 34-62; Fressoz, J.-B. (2012). L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique, Paris, Seuil.

^{8.} Parmi plusieurs études, voir Baldwin, P. (1990). The Politics of Social Solidarity: Class Bases of the European Welfare State, 1875-1975, Cambridge, Cambridge University Press; Gibaud, B. (1998). Mutualité, Assurances (1850-1914). Les enjeux, Paris, Economica; Campeau, G. (2001). De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi. L'histoire du régime canadien et de son détournement, Montréal, Boréal; Moss, D.A. (2002). Government as the Ultimate Risk Manager, Cambridge, Harvard University Press; Dreyfus, M. et al. (2006). Se protéger, être protégé. Une histoire des assurances sociales en France, Rennes, Presses universitaires de Rennes; Gorsky, M. (2006). Mutualism and Health Care. British Hospital Contributory Schemes in the Twentieth Century, Manchester, Manchester University Press; Murray, J. (2007). Origins of American Health Insurance. A History of Industrial Sickness Funds, Boston, Yale University Press; Petitclerc, M. (2007). Nous protégeons l'infortune. Les origines populaires de l'économie sociale au Québec, Montréal, Vlb éditeur; Pons, J. et M. Vilar Rodriguez (2011). « Friendly societies, Commercial insurance, and the State in sickness risk coverage: The case of Spain (1880-1944) », International Review of Social History, vol. 56, p. 71-101.

les « coups du sort » possibles, mais bien d'en prévoir la probabilité d'occurrence afin de s'en prémunir ou d'en tirer parti. D'une façon plus générale, cette prévision s'appuie sur le calcul des probabilités, qui deviendra d'ailleurs central dans l'assurance. Depuis les découvertes mathématiques de Blaise Pascal au XVII^e siècle, ce type de calcul formalise en effet cette évaluation des gains probables et des pertes éventuelles et devient donc un élément essentiel dans la définition des risques⁹.

Ces aspects étymologiques et historiques permettent de comprendre l'attrait d'une définition du risque comme un type de rationalité fortement ancrée dans le calcul probabilitaire. Pour François Ewald, le risque est d'ailleurs un néologisme de l'assurance : « Le terme de risque, que l'on trouve employé aujourd'hui [1986] à tout propos, n'a de sens précis que comme catégorie de cette technologie 10. » Dans le domaine de l'assurance, la rationalité du risque est indissociable d'une certaine conception de la causalité, qui n'est en principe ni morale, ni ontologique, mais factorielle. Elle fait ainsi principalement référence à un « danger sans faute », à un « danger objectif » et donc à un « accident 11 ». Selon cette acception, le risque ne doit donc pas être confondu avec tous les dangers : il ne relève pas de la responsabilité humaine, mais bien d'une « volonté adverse », qu'elle soit naturelle ou divine 12. Ainsi conçus par ces premières assurances maritimes, les risques sont les tempêtes, les cyclones, les écueils, les avaries, etc.

Le risque ne fait pas simplement référence à un « danger sans faute », mais aussi à un « mode de traitement spécifique » de ce danger. Le risque ne se contente pas de nommer ce que l'on pourrait subir fatalement. C'est un type de rationalité qui relève d'une volonté subjective de se prémunir de certains dangers. En somme, c'est l'être humain qui « fait apparaître des risques là où chacun croyait devoir subir, résigné, les coups du sort 13 ». Car si le risque désigne ce qui survient inopinément, il n'en reste pas moins que cet événement doit faire l'objet d'une reconnaissance, d'une définition et d'une prise en charge spécifique pour devenir « risque ». Il n'existe donc pas de risque en soi. Robert Castel défend une définition similaire du risque, ancrée dans le savoir assurantiel et probabilitaire : « un risque au sens propre du mot est un événement prévisible, dont on peut estimer les chances qu'il a de se produire et le coût des dommages qu'il entraînera. Il peut ainsi être indemnisé parce qu'il peut être mutualisé 14 ». Castel, ce faisant, rapatrie bien dans le champ politique ce qui pourrait être présenté comme une conséquence inévitable du destin.

^{9.} Desrosières, A. (2000). La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique, Paris, La Découverte. 10. Ewald, F. (1996). Op. cit., p. 134.

^{11.}Lupton, D. (1999). Risk, Londres, Routledge, p. 5.

^{12.} Peretti-Watel, P. (2001). La société du risque, Paris, La Découverte, p. 6-7. Voir également Mythen, G. (2004). Ulrich Beck. A Critical Introduction to the Risk Society, Londres, Pluto Press, p. 13.

^{13.} Ewald, F. (1996). Op. cit., p. 134-136.

^{14.} Castel, R. (2003). L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé? Paris, Seuil, p. 59.

Une telle définition du risque, comme type de rationalité issu des technologies assurantielles et probabilitaires, ne doit pas être confondue avec une perspective « objectiviste » qui prétendrait que le risque est un objet que l'on trouverait dans le « réel ». Comme l'a souligné Deborah Lupton, cette approche technico-scientifique est dominante dans les disciplines de l'actuariat, de la statistique, de l'ingénierie et même de l'économie. Une telle perspective postule que « les risques existent dans la nature et qu'ils peuvent être, en principe, identifiés et mesurés scientifiquement ». Les risques sont ainsi conceptualisés comme des « vérités absolues ou des faits objectifs » et doivent servir à déterminer la conduite rationnelle optimale à adopter selon le contexte 15. Cette conception « objectiviste » est également nécessaire à l'établissement d'un « système de croyances » au sein de ces champs du savoir structurés par le risque : tout doute à l'égard de la nature objective de celui-ci détruirait aussitôt le dispositif d'adhésion des experts à leur domaine d'expertise. Proprement expertale, cette posture affirme l'autorité de la science dans la définition du risque et écarte toute définition socioculturelle ou politique de celui-ci 16. Cette expertise s'applique à mettre en forme les risques sous deux formes particulièrement performatives : les métarisques environnementaux qui s'imposent aux sociétés, d'une part, et les risques individualisés, d'autre part, mesurés par une approche cognitivo-comportementale déterministe ¹⁷.

Cependant, une telle perspective objectiviste est pour le moins difficile à défendre en sciences sociales. En effet, s'il y a de multiples dangers dans le monde, c'est bien l'être humain qui transforme socialement ces dangers en risques afin de pouvoir les appréhender, que ce soit pour s'en protéger ou pour en tirer parti de multiples façons. Le type de rationalité qu'est le risque, s'il fait évidemment référence à une construction de la raison, ne postule donc pas nécessairement un rapport transparent entre cette dernière et les choses de ce monde. En d'autres mots, le traitement probabilitaire du danger par le risque n'est pas une opération « neutre » : il s'inscrit toujours dans l'univers des préoccupations d'une société donnée. C'est pourquoi Ewald, même s'il associe étroitement le risque au calcul probabilitaire, affirme qu'il « n'y a pas de risque dans la réalité » et que « tout dépend de la façon dont on analyse le danger 18 ». À la limite, tout danger peut devenir potentiellement un risque, à condition qu'on le « traite » rationnel-

^{15.} Notre traduction. Lupton, D. (1999). Risk, op. cit., p. 18.

^{16.} Lupton, D. (1999). Risk and Sociocultural Theory: New Directions and Perspectives, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-2. Le cas de l'usage des neurosciences dans le champ pénal, par exemple, est emblématique de cette montée de l'expertise dans l'évaluation et le traitement des risques, y compris dans le champ, très incertain, du comportement humain. Rose, N. (2010). « "Screen and intervene": Governing risky brains », History of the Human Sciences, vol. 23, n° 1, p. 79-105.

^{17.} Voir la critique virulente de Mary Douglas à l'égard des sciences du psychisme, dans Lupton, D. (1999). *Risk, op. cit.*, p. 37.

^{18.} Ewald, F. (1996). Op. cit., p. 134-136.

lement comme un accident, dont la possibilité d'occurrence est évaluée par le savoir probabilitaire. Si bien qu'après les dangers « naturels », le risque a pu s'appliquer aux « dangers sociaux » involontaires comme les accidents du travail, la maladie ou la mort. La naissance de l'État-providence est, en partie, attribuable à cette reformulation probabilitaire de vieux dangers (la maladie, la vieillesse, le chômage, etc.) dans les termes de l'accident.

Dans la droite ligne de cette raison probabilitaire envisageant les « gains et pertes », le risque est également analysé comme un type de rationalité que l'on trouverait au cœur même du capitalisme. D'ailleurs, rappelle François Ewald, le risque est un capital : dans le cas d'une assurance-vie, ce n'est pas la mort elle-même qui est visée, mais bien les pertes financières associées à cette dernière 19. Mais le lien entre le risque et le capitalisme ne se limite pas à l'assurance. Dans un ouvrage qui est devenu un grand succès de la littérature florissante du *risk management*, Peter L. Bernstein affirme, à propos des grands pionniers du calcul des probabilités : « Tous ces gens ont permis le passage de la perception du risque de la possibilité d'une perte en opportunité d'un gain, du destin [...] à la prévision sophistiquée de l'avenir, fondée sur la probabilité, et de l'impuissance au choix. » Il ajoute : « Les facteurs cruciaux qui poussent le système économique vers l'avant sont l'aptitude à gérer le risque, l'envie de prendre des risques et la volonté d'orienter nos choix vers l'avenir²⁰. » Dans un ouvrage classique du début des années 1920, l'économiste Frank Knight, associé étroitement à l'École de Chicago, avait déjà souligné le rôle central que joue le risque, entendu ici comme une « incertitude mesurable », dans la rationalité marchande²¹. Selon ces deux auteurs, la découverte du risque est non seulement la condition de possibilité du capitalisme, elle est aussi une source essentielle de progrès matériel et intellectuel jusqu'à nos jours. Le risque, comme type de rationalité qui permet de « coloniser » l'avenir, et même de « parier contre les dieux », est ainsi au cœur de l'émancipation capitaliste moderne à l'égard de la tradition et de la nature.

Plusieurs autres auteurs reconnaissent le lien étroit entre le risque et le capitalisme, mais sont plus critiques à l'égard de cette croyance dans l'émancipation de l'homme moderne par le risque conçu comme une opportunité. Le sociologue Anthony Giddens a souligné la double dimension du risque. L'évaluation d'un gain probable et celle d'une perte éventuelle sont les deux côtés, « positif et négatif », de la même médaille de la modernité capitaliste :

« Le risque est la dynamique qui mobilise une société orientée vers le changement, qui désire déterminer son propre avenir plutôt que de le laisser

^{19.} Ibid., p. 140.

^{20.} Notre traduction. Bernstein, P.L. (1998). Against the Gods. The Remarkable Story of Risk, New York, John Wiley and Sons, p. 3 et 337; Bernstein, P.L. (1998). Plus forts que les dieux. La remarquable histoire du risque, Paris, Flammarion.

^{21.} Knight, F. (1921). Risk, Uncertainty and Profit, Boston, Houghton Mifflin.

sous l'emprise de la religion, de la tradition ou des aléas de la nature. [...] Le capitalisme moderne se projette continuellement dans l'avenir en calculant les profits et les pertes futurs²². »

Tout comme chez Bernstein, le risque est donc étroitement associé au capitalisme. Mais contrairement à ce dernier, pour qui « l'incertitude nous rend libres 23 », Giddens est plus sceptique quant à la capacité du risque à « coloniser l'avenir » et, ainsi, paver la voie à l'émancipation capitaliste moderne. Il souligne le fait que les sociétés ne peuvent plus ignorer le risque, ni même l'éviter, puisqu'il est au cœur de la modernité elle-même. Pour autant, il n'en résulte pas que le risque est une simple « chance » ni même une condition suffisante de la liberté. En fait, comme Beck, Giddens considère que cette émancipation est désormais menacée par les dangers cataclysmiques produits par le capitalisme lui-même, obligeant ainsi chacun à adopter une attitude critique à l'égard du progrès. Il s'ensuit une transformation réflexive de la modernité, entraînant un doute à l'égard du progrès et de l'expertise ayant présidé à son avènement, en même temps qu'un élargissement considérable de la définition même du risque. Nous y reviendrons.

Pour l'instant, soulignons que la définition du risque comme un type de rationalité étroitement associé au développement du capitalisme et de l'assurance permet d'ancrer solidement ce concept dans le champ de la statistique probabilitaire. Sans être objectiviste, cette définition a l'avantage d'indiquer clairement ce qui relève du risque parmi l'ensemble des préoccupations humaines pour l'avenir, et notamment de tracer une frontière entre ce type de rationalité et ce qui relève plutôt du sens commun et de la culture prise au sens large. En effet, dans cette acception, le risque permet de dégager, par le calcul probabilitaire savant, des certitudes dans un monde incertain. Pour plusieurs, le type de rationalité qu'est le risque peut ainsi se résumer à « l'incertitude objectivement probabilisée ». En matière de risque, rappelle-t-on, il ne faut pas « s'en tenir à l'évidence du sens commun 2²⁴ ».

S'il y a de bonnes raisons étymologiques et historiques d'ancrer le risque dans sa gaine probabilitaire, il n'en demeure pas moins que les nombreux usages de ce mot ont toujours débordé et débordent encore largement cette acception. Une définition rationaliste du risque ne permet pas d'éclairer la dimension subjective du risque tel qu'il est perçu. Car, après tout, l'évaluation rationnelle des gains et des pertes peut-elle réellement être dissociée de l'espoir de ces gains et de la crainte de ces pertes? Et si les sociétés traditionnelles fonctionnaient pour partie selon une appréhension providentialiste du risque, la société actuelle, si préoccupée par la gestion des risques, ne témoigne-t-elle

^{22.} Notre traduction. Giddens, A. (2003). Runaway World. How Globalization is Reshaping our Lives, Londres, Routledge, p. 24-25 (1999).

^{23.} Notre traduction. Bernstein, P.L. (1998). Op. cit., p. 229.

^{24.} Godard, O. et al. (2002). Traité des nouveaux risques, Paris, Gallimard, p. 12 et 15.

pas du fait que ce type de rationalité est paradoxalement producteur d'incertitudes et d'angoisses?

L'objectivation probabilitaire des risques n'en réduit pas pour autant la part anxiogène. Une catastrophe annoncée, quand les moyens de sa prévention apparaissent hors de portée, ne peut que nourrir une culture de l'angoisse. La sécularisation de l'incertitude par la raison probabilitaire a donc paradoxalement contribué à alimenter la prolifération des risques. Pourtant, personne ne nierait que le monde occidental est aujourd'hui bien plus sûr qu'il y a quelques siècles, ce dont atteste l'accroissement spectaculaire de « l'espérance de vie ». Néanmoins, nous sommes de plus en plus obnubilés par les dangers qui nous entourent, de la catastrophe nucléaire au réchauffement climatique, des organismes génétiquement modifiés à l'encéphalopathie spongiforme bovine (maladie de la vache folle), en passant par le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et la pandémie de grippe A (H1N1²⁵). Plus largement, n'y a-t-il pas, derrière cette impulsion rationaliste moderne à anticiper l'avenir, une angoisse compulsive et irrationnelle à l'égard d'un avenir suscitant la peur? Dès lors, plutôt que de définir strictement le risque dans le langage universaliste de la rationalité probabilitaire, ne devrait-on pas le définir dans le langage contextualiste du social et de la culture?

Une culture de l'angoisse

Bien que l'on doive reconnaître l'importance de cette mise en forme probabilitaire de l'accident, certains auteurs ont tout de même insisté sur la multiplicité des discours et des pratiques du risque. Car le risque relève de différents niveaux de rationalité, et notamment du sens commun et de la culture prise au sens large. Ces usages et ces discours ne peuvent, selon cette perspective, être réduits à une simple version imparfaite ou erronée d'un savoir probabilitaire « vrai ». Ils doivent être expliqués pour ce qu'ils sont : des idées et des pratiques qui découlent d'une appréhension, plus ou moins formalisée, d'un avenir probable. Par exemple, l'anthropologue Mary Douglas rappelle que

« [n]'importe quelle tribu de chasseurs [...] [a] une compréhension intuitive des probabilités, qui [lui] sert à évaluer [son] matériel, à prédire le temps, la marée, [...]. [Ces chasseurs] savent bien que la précision de leurs instruments est variable, ils évitent de tirer des conclusions d'un trop petit nombre d'observations, et sans rien savoir des statistiques ils ont pourtant une très bonne connaissance pratique de ce qu'est une indépendance statistique²⁶ ».

^{25.} Voir le dossier consacré à « La contagion », dans *Tracés. Revue de Sciences humaines*, vol. 21, nº 2, 2011

^{26.} Douglas, M. (1992). *Risk and Blame: Essays in Cultural Theory*, Londres, Routledge, p. 57. Extrait traduit par Peretti-Watel, P. (2001). *La société du risque*, Paris, La Découverte, p. 37-38.

Aborder ainsi le risque permet donc d'en élargir considérablement le sens pour y intégrer la culture, et ainsi établir des relations plus complexes entre le risque et la société. Le risque sort du coup de sa niche probabilitaire pour progressivement s'appliquer à toutes les facettes de l'expérience humaine. Plusieurs auteurs, ayant des préoccupations de recherche souvent très différentes, s'en remettent à cette conception culturelle du risque²⁷. Ces auteurs se recoupent donc en mettant l'accent sur le processus de négociation entourant la détermination des risques, ce qu'ils font généralement en refusant de hiérarchiser les formes d'appréhension de l'avenir probable selon leur niveau de scientificité.

Sans adopter une position purement culturaliste, Ulrich Beck ne circonscrit pas le risque à sa dimension probabilitaire rationaliste ²⁸. En effet, il rompt avec la temporalité classique de l'assurance, qui était de projeter le passé dans l'avenir, pour rapatrier l'avenir dans le présent.

« En réalité, indique-t-il, les risques ne se résument pas aux conséquences et aux dommages déjà survenus. [...] En ce sens, les risques désignent un futur qu'il s'agit d'empêcher d'advenir. [...] Dans la société du risque, le passé perd sa fonction déterminante pour le présent. C'est l'avenir qui vient s'y substituer, et c'est alors quelque chose d'inexistant, de construit, de fictif qui devient la "cause" de l'expérience et de l'action présentes²⁹. »

L'agencement des temps historiques se trouve ainsi renversé dans la « société du risque », où le risque comporte une dimension construite et, donc, culturelle³⁰. Pour bien comprendre la position de Beck, il faut présenter brièvement sa théorie qui fait des grandes menaces cataclysmiques le symbole même des dangers particuliers de la « modernité avancée ». À la différence des anciens dangers naturels, les risques de la modernité avancée sont le produit de la rationalité humaine elle-même, et notamment des grandes avancées technologiques. Il s'ensuit une méfiance de plus en plus grande à l'égard de la technologie et de la science, y compris de l'expertise du risque qui avait traditionnellement la responsabilité de mesurer « l'incertitude objectivement probabilisée ».

Ironiquement, note Beck, c'est la victoire de la raison scientifique qui a précipité sa mise en accusation; c'est parce qu'elle a battu en brèche les autres modalités d'appréhension de l'avenir que la science se trouve aujourd'hui seule mise en cause. De ce fait, elle a été contrainte de renoncer à sa quête originelle de la vérité, pour ne produire que des savoirs partiels

^{27.} Lupton, D. (1999). Risk and Sociocultural Theory, op. cit.; Tulloch, J. et D. Lupton (2003). Risk and Everyday Life, Londres, Sage.

^{28.} Beck, U. (2001). *La société du risque, op. cit.*, p. 89. Pour une discussion de la conception du risque dans l'œuvre de Beck, voir Lupton, D. (1999). *Risk*, Londres, Routledge, p. 59 et suivantes.

^{29.} Beck, U. (2001). La Société du risque, op. cit., p 60-61.

^{30.} Beck, U. (2000). « Risk society revisited: Theory, politics and research programmes », dans B. Adam, U. Beck et J. Van Loon (dir.). *The Risk Society and Beyond. Critical Issues for Social Theory*, Londres, Sage, p. 214-215.

et relatifs, ce qui mine encore plus son autorité³¹. Dès lors, rappelle Beck, « l'efficacité sociale des définitions du risque ne dépend donc pas de sa validité scientifique³² ». Dans la modernité avancée, la définition du risque est tiraillée en quelque sorte entre la « rationalité scientifique » et la « rationalité sociale », devenant un enjeu de négociations entre experts et profanes et excluant en bonne partie la possibilité d'en arriver à une définition précise. À cela s'ajoute le fait que la modernité, en s'émancipant progressivement de la tradition, oblige chacun à agir non par habitude, mais bien sur la base d'un rapport réflexif à son propre avenir incertain. Conséquemment, l'importance du risque dans la modernité avancée ne réside pas dans la mesure objective de l'incertitude que confère l'expertise, mais découle du fait que le risque devient l'enjeu central de la négociation pour les individus, les groupes sociaux, les experts, les institutions et les États.

Ainsi, plutôt que de définir explicitement le risque comme un type de rationalité probabilitaire, Beck préfère s'en remettre à une définition large, « l'événement-non-encore-survenu qui motive l'action 33 ». On peut donc dire minimalement de cette dernière qu'elle fait référence aux pratiques et aux discours qui trouvent leur principal ancrage dans une appréhension, qu'elle relève du sens commun ou de la science, de l'avenir probable. Cette définition ne permet sans doute pas de délimiter aussi clairement le « territoire » du risque comme celui d'un type de rationalité probabilitaire. C'est pourquoi certains, comme Castel, ont contesté l'affirmation que les dangers cataclysmiques, qui sont, pour Beck, la forme paradigmatique du risque dans la modernité avancée, constituent de véritables risques. Selon Castel, ces dangers sont

« largement imprévisibles, ils ne sont pas calculables selon une logique probabiliste, et ils entraînent des conséquences irréversibles, elles aussi incalculables. [...] [Conséquemment, ils] ne sont donc pas à proprement parler des risques, mais plutôt des éventualités néfastes, ou des menaces, ou des dangers qui « risquent » effectivement d'advenir, mais sans que l'on dispose de technologies adéquates pour les prendre en charge, ni même des connaissances suffisantes pour les anticiper ³⁴ ».

S'en prenant ainsi à la notion de « culture du risque », Castel rappelle l'importance de distinguer le risque du danger, le premier étant en quelque sorte l'évaluation probabilitaire du second, à condition bien sûr qu'il soit probabilisable et maîtrisable.

Castel n'est pas le seul à avoir condamné l'inflation verbale qui a accompagné les thèses de Beck. Niklas Luhmann s'est ainsi amusé de cette sociologie qui a trouvé dans le risque une nouvelle occasion de jouer son rôle

^{31.} Beck, U. (2001). La société du risque, op. cit., p. 356-362.

^{32.} Ibid., p. 52 et suivantes.

^{33.} Ibid., p. 60.

^{34.} Castel, R. (2003). L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé? Paris, Seuil, p. 59-60.

traditionnel, soit celui d'avertir et d'alerter la société. Toutefois, une critique de l'utilisation particulière du risque chez Beck ne signifie pas qu'il faille se rabattre sur une stricte définition rationaliste. Il ne s'agit pas, comme le rappelle encore Luhmann, de refuser toute rationalité, mais d'insister sur ce qu'une théorie rationaliste du risque « ne voit pas ». Si on peut partager, avec Castel, le projet « de faire du risque un *réducteur d'incertitude* afin de maîtriser l'avenir³⁵ », Luhmann nous rappelle qu'en matière de risques le savoir ne se traduit pas en sécurité. C'est même l'inverse : plus on en sait sur les risques, plus l'avenir nous semble incertain. En ce sens, le calcul des probabilités ne peut pas nous procurer une base consensuelle pour prendre des décisions, ne serait-ce que parce que chacun de nous, dans le contexte social qui est le sien, a un rapport très différent au risque :

« Même si quelqu'un sait qu'il ne sera victime d'un accident mortel sur l'autoroute qu'une fois tous les douze millions de kilomètres, la mort pourrait tout de même attendre au prochain virage. Dans l'évaluation sociale, le calcul laisse toutes les éventualités possibles pour le cas individuel et la prise en compte du risque différera naturellement selon qu'une personne ressent qu'un accident pourrait survenir prochainement ou [non] ³⁶. »

À cela s'ajoute le processus de différenciation à l'œuvre dans la société moderne, produit de la constitution de systèmes sociaux (droit, économie, politique, science, etc.) qui trouvent en eux-mêmes leurs propres justification et codification, et donc produisent leur propre contexte d'évaluation des risques.

De son côté, l'anthropologue Mary Douglas tente moins de comprendre l'essence du risque que ses multiples usages dans une culture partagée. Pour elle, le « risque qui est un concept central pour nos débats politiques a peu à voir avec les calculs de probabilité. [...] Maintenant, le mot risque signifie danger; un haut risque signifie un grave danger³⁷ ». Pour elle, le risque n'a ainsi de sens que dans la société qui l'emploie, et non comme un type de rationalité à prétention universelle. En fait, pour Douglas, si on préfère aujourd'hui employer le terme de risque, plutôt que son équivalent qu'est le mot danger, c'est que le vernis scientifique du premier mobilise davantage dans des sociétés individualistes où l'intégration sociale ne peut passer que par des formes abstraites de justification. Envisagée sous cet angle, l'entreprise de définition de ce qu'est « l'essence » du risque perd évidemment de son sens. L'enjeu scientifique, ici, est de comprendre comment les dangers, dont il ne s'agit pas de nier la réalité, sont « politisés » afin de délimiter les contours de ce que l'on considère être une société

^{35.} Ibid., p. 61.

^{36.} Notre traduction. Luhmann, N. (1993). *Risk: A Sociological Theory*, New York, Aldine de Gruyter, p. 49.

^{37.} Notre traduction. Douglas, M. (1992). Risk and Blame, op. cit., p. 24.

iuste³⁸. D'une part, la vie en société comporte ses propres exigences, et notamment celle d'assurer la cohésion sociale par la hiérarchisation des dangers, comme la condamnation de certaines pratiques « dangereuses » pour la communauté. Dans la société moderne, le risque remplit ainsi une fonction similaire au tabou dans la société « primitive ». D'autre part, les différentes perceptions du risque présentes dans une société, y compris celles qui découlent du savoir probabilitaire, sont autant de manifestations d'une forme particulière d'inscription d'un individu ou d'un groupe dans une culture donnée. Pour l'anthropologue, la définition du risque témoigne de la construction symbolique de l'altérité au sein d'une société, selon une dialectique entre ordre et déviance 39. Cette perspective ouvre alors sur la possibilité d'analyser l'enchevêtrement complexe des modes « savants » et « vernaculaires », « traditionnels » et « modernes », d'appréhension de l'incertitude dans une culture. Avec une telle approche culturelle, la coupure postulée par plusieurs théoriciens du risque entre savoir et sens commun ou entre tradition et modernité semble bien moins nette. Comme on le verra à la lecture de l'ouvrage, une telle perspective culturelle semble bien convenir à plusieurs historiens.

Une pratique de gouvernement

On l'a vu, le risque peut être abordé comme un savoir ou comme une culture. Il peut également être considéré comme une forme de pouvoir. Les chercheurs intéressés par cet aspect ont souvent opté pour une perspective poststructuraliste qui postule que les risques sont construits par les discours, les pratiques, les stratégies et les institutions du pouvoir 40. Ces chercheurs s'inscrivent habituellement dans le prolongement des travaux de Michel Foucault qui, à partir de la seconde moitié des années 1970, s'est intéressé de plus en plus à la question de la « gouvernementalité », soit

« l'ensemble constitué des institutions, des procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir, l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité⁴¹ ».

Cette importance de la sécurité comme technique de gouvernement rend bien compte de la centralité de la prise en charge du risque dans la notion de gouvernementalité; mais ici le risque est d'emblée placé sous le signe de l'ordre politique.

^{38.} Douglas, M. (1990). « Risk as a Forensic Resource », *Deadalus*, vol. 119, nº 4, p. 1-16.

^{39.} Lupton, D. (1999). Risk, op. cit., p. 36 et suivantes.

^{40.} Ibid., p. 84.

^{41.} Foucault, M. (2004). Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978), Paris, Gallimard, p. 111.

Entreprenant une généalogie critique de l'État moderne, Foucault met au jour les fondements de la rationalité politique libérale 42. Depuis le xvie siècle, l'État incarnait le pouvoir souverain, principe autoritaire fondé sur la loi et s'appliquant aux populations qui peuplent un territoire, selon une volonté de puissance. Du xVII^e au xVIII^e siècle émerge une nouvelle forme d'exercice du pouvoir qui ne relève plus de cette toute-puissante « raison d'État », mais qui reconnaît plutôt dans la société civile la source de la richesse et du progrès nécessaires à la stabilité même de l'État. Cette société civile obéit à ses propres lois, qui sont principalement celles du marché libre, que l'État ne peut pas enfreindre sans mettre en danger sa propre existence. Dès lors, les pratiques de gouvernement changent considérablement. Il ne s'agit plus d'imposer directement la volonté du souverain, mais d'encourager le développement d'une population et l'épanouissement des volontés individuelles qui la constituent 43. S'affirme ainsi la nécessité du gouvernement « à distance », ou « conduite des conduites » qui, comme l'a désignée Foucault, relève d'un pouvoir qui entend gouverner « à travers » la volonté des individus, leurs besoins, leurs désirs, leur subjectivité 44.

Dans ce contexte, il est donc crucial de connaître les caractéristiques de cette population, de ces volontés individuelles, afin de pouvoir gouverner la société selon ses propres potentialités. D'où l'enjeu d'en saisir les régularités, comme les taux de mortalité, de morbidité, d'accidents, de criminalité, de pauvreté, etc. 45. D'où également la nécessité d'une connaissance intime du sujet, permettant le traitement individuel des volontés qui, au sein de cette population, représentent des obstacles à l'utilisation maximale des ressources et au fonctionnement mesuré du pouvoir. À la jonction de cet enjeu de connaissance et cette nécessité de traitement émerge, au mitan du XIX^e siècle, un « gouvernement de la misère 46 » qui a pour tâche de résoudre la question sociale sans que celle-ci débouche sur une redistribution de la souveraineté, et donc du pouvoir⁴⁷. À cette même époque, le « social » constitue, entre le juridique et le politique, le lieu d'une série de techniques de gouvernement chargées de traiter les volontés individuelles afin de favoriser l'autonomisation de la société civile, et donc la reproduction de l'ordre libéral.

^{42.} Lascoumes, P. (2004). « La gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique* [En ligne], 13-14, mis en ligne le 15 juin 2007, consulté le 16 décembre 2011, < http://leportique.revues.org/index625.html>.

^{43.} Gordon, C. (1991). « Governmental rationality: An introduction », dans G. Burchell, C. Gordon et P. Miller (dir.) (1991). *The Foucault Effect : Studies in Governmentality*, Chicago, University of Chicago Press, p. 5.

^{44.} Dean, M. (1999). Governmentality: Power and Rule in Modern Society, Londres, Sage, p. 10-12.

^{45.} Foucault, M. (2004). Sécurité, territoire, population, op. cit., p. 107.

^{46.} Procacci, G. (1999). Gouverner la misère. La question sociale en France, 1789-1848, Paris, Seuil.

^{47.} Voir aussi Dean, M. (1991). The Constitution of Poverty: Towards a Genealogy of Liberal Governance, Londres, Routledge.

Dans la même veine, Jacques Donzelot a analysé, d'une part, le développement des techniques de gouvernement centrées sur l'assurance et le risque, et, d'autre part, les modalités d'intervention de l'État sur le corps social, instituant la famille comme relais d'un pouvoir normatif qui produit du lien social plus qu'il ne contraint 48. La conjonction de ces techniques de gouvernement a permis, au tournant du xxe siècle, la dépolitisation de la question sociale et la consolidation de l'État « social » comme l'horizon indépassable de la communauté politique moderne. D'où le déclin de ce que Donzelot appelle les « passions politiques », qui constituent probablement le plus important accomplissement de la rationalité gouvernementale moderne. Les travaux de François Ewald, évoqués plus haut, s'inscrivent également dans le prolongement de ces intuitions de Foucault sur le rôle central du risque dans les dispositifs de sécurité caractéristiques de la modernité 49. Toutefois, Ewald ne représente qu'un versant des études de la gouvernementalité intéressées par le risque : plutôt que de voir dans le risque l'une des principales formes d'incarnation du pouvoir moderne, Ewald en vient à considérer l'État-providence comme une réponse fonctionnelle et optimale à la nature particulière du risque dans la société industrielle. Cette perspective opère ainsi un renversement du projet foucaldien d'une généalogie critique des formes concrètes d'exercice du pouvoir moderne. De ce fait, on a pu reprocher à Ewald de s'inscrire de plus en plus dans le prolongement des travaux de Beck et de Giddens, soit d'établir les contours d'une « société du risque considérée comme la forme contemporaine et inéluctable de la réalité collective, forme à laquelle tous les citoyens et toutes les techniques de gouvernement seront obligés de se confronter⁵⁰ ». Au contraire, l'analyse de la gouvernementalité trace les contours de la rationalité politique libérale qui promeut un exercice subtil du pouvoir, articulant contrainte et liberté à travers la constitution du sujet moderne⁵¹, et pointant vers le risque comme un aspect fondamental du processus de « gouvernementalisation » de l'État⁵².

Pour les études foucaldiennes du gouvernement à distance, le risque n'est pas la condition ontologique de l'être humain dans le contexte de la modernité, mais plutôt « une composante d'un assemblage de

^{48.} Donzelot, J. (1994). L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques, Paris, Seuil; Donzelot, J. (1977). La police des familles, Paris, Éditions de Minuit.

^{49.} Sur la genèse du concept de gouvernementalité dans le contexte intellectuel des années 1970, et notamment sur le parcours plus spécifique de François Ewald, voir Behrent, M.C. (2010). « Accidents Happen: François Ewald, the "Antirevolutionary" Foucault, and the Intellectual Politics of the French Welfare State », The Journal of Modern History, vol. 82, n° 3, p. 585-624.

^{50.} Donzelot, J. et C. Gordon (2005). « À propos de gouvernementalité », Esprit, novembre, p. 81-95. Cela est particulièrement évident dans Ewald, F. et D. Kessler (2000). « Les noces du risque et de la politique », Le Débat, vol. 109, mars-avril, p. 55-72.

^{51.} Rose, N. (1996). « Governing advanced liberal democracies », dans A. Barry, T. Osborne et N. Rose (dir.), Foucault and Political Reason: Liberalism, Neo-Liberalism and the Rationalities of Government, Londres – New York, Routledge, p. 45.

^{52.} Foucault, M. (2004). Sécurité, territoire, population, op. cit., p. 63 et 112.

pratiques, techniques et rationalités » visant « la régulation, la gestion et l'encadrement de la conduite humaine au service de finalités spécifiques et ayant des conséquences précises, bien que dans une certaine mesure imprévues⁵³ ». Ainsi, cette généalogie critique du pouvoir permet de saisir l'importance du discours sur le risque dans les multiples stratégies normatives de subjectivation, recherchant l'assentiment d'un sujet engagé dans une démarche personnelle de contrôle de son avenir, participant dès lors paradoxalement à son propre assujettissement 54. C'est pourquoi le risque est non seulement une clé essentielle pour comprendre les modes d'intervention de l'État-providence, mais également ceux de l'État néolibéral depuis quelques décennies. En effet, les politiques néolibérales ont pu recourir également au risque, mais cette fois pour justifier la construction du sujet néolibéral comme un « entrepreneur de lui-même⁵⁵ » (et non une « victime » de la société industrielle), capable de développer son propre capital humain à partir des choix que lui présentent les différents experts du risque⁵⁶. En ce sens, les études de la gouvernementalité ont défendu la thèse selon laquelle le déclin de l'État-providence n'a pas signifié l'affaiblissement du pouvoir de l'État⁵⁷.

Ces stratégies de subjectivation sont encore plus évidentes lorsque le discours sur le risque cesse de définir des situations éventuelles, pour caractériser les populations elles-mêmes. La détermination et le traitement des populations que l'on considère comme dangereuses pour l'ordre social ont une longue histoire. Au XIX^e siècle, par exemple, les criminels et les aliénés devaient être maîtrisés et éduqués, selon le modèle d'exercice du pouvoir disciplinaire promu dans les prisons, les asiles d'aliénés et toute une série d'institutions correctives. Au tournant du xxe siècle, de nouvelles modalités de gestion du risque criminel, inspirées par la statistique sociale et de nouveaux savoirs criminologiques, transforment profondément les politiques pénales. La doctrine de la « défense sociale » apparaît alors comme la forme socialisée de la prévention du crime, c'est-à-dire rapportée aux facteurs sociaux du crime que la statistique criminelle a décelés. Au contraire des mécanismes collectifs de l'assurance sociale, toutefois, la défense sociale promeut une individualisation de la prise en charge du risque criminel. Alors que l'acte criminel est rapporté à un savoir probabilitaire, l'expertise criminelle se fonde par ailleurs sur une approche clinique individualisante à travers la médecine, la psychiatrie, le travail social, la

^{53.} Notre traduction. Dean, M. (2010). Governmentality, op. cit., p. 207.

^{54.} Gordon, C. (1991). « Governmental rationality : An introduction », op. cit., p. 5.

^{55.} Foucault, M. (1988). « Technologies of the self. », dans L. Martin, H. Gutman et P. Hutton (dir.). Technologies of the Self. A Seminar with Michel Foucault, Londres, Tavistock, p. 16-49.

Pour un exemple des nombreux « risques » et des nombreux « choix » qui contraignent la femme enceinte dans l'expérience concrète de la maternité, voir Lupton, D. (1999). Risk, op. cir., p. 88-90.

^{57.} Dean, M. (1999). « Risk, calculable and incalculable », dans D. Lupton (dir.), Risk and Sociocultural Theory, op. cit., p. 131-159.

pédagogie ou la psychologie. Traitement social et traitement individuel des déviances sont entrelacés dans le discours du risque, car s'il s'agit de dépister des situations sociales à risque; le remède réside pourtant dans la réhabilitation individuelle du déviant 58.

Cependant, dans la modernité « avancée », les individus « à risque » tendent à ne plus être diagnostiqués de manière clinique. En effet, l'action thérapeutique cède progressivement le pas au développement de nouveaux dispositifs de gouvernement à distance, comme les campagnes de prévention médiatiques ou les conseils prodigués collectivement à certains groupes à risque ⁵⁹. Cette politique délaisse alors la prise en charge des criminels eux-mêmes pour agir sur les conditions d'occurrence du crime et même sur la responsabilisation des victimes potentielles qui doivent, par leurs comportements sécuritaires, prévenir le risque criminel ⁶⁰. Comme l'illustrent ces développements récents en matière pénale, c'est moins le risque qui fonde la politique que la politique qui détermine le risque.

À l'aune de la gouvernementalité, la nature intrinsèque du risque importe peu. De même, l'intérêt pour le risque n'est pas ici lié à la volonté de saisir les contours d'une culture commune. Si ces analyses, inspirées par ce paradigme, considèrent généralement le risque comme un type de rationalité probabilitaire, elles mettent généralement entre parenthèses la question de la validité de cette rationalité afin de mieux cerner la façon dont le pouvoir s'exerce à travers celle-ci. De telles analyses permettent donc d'insister sur la nature politique du processus de sélection des risques et de leur mise en forme dans diverses pratiques de pouvoir. Si elles n'ignorent pas les nombreux conflits qui entourent la définition de l'avenir probable et celle des mesures à prendre afin d'en maîtriser les dangers, ces analyses arrivent toutefois difficilement à rendre compte des résistances au pouvoir autrement que sous le mode d'un long processus d'assujettissement. Ainsi, certains auteurs ont dénoncé une conception du pouvoir qui rend difficilement compte des luttes individuelles et collectives, des stratégies de subversion du discours qui ne soient pas constamment récupérées par l'extraordinaire plasticité du libéralisme dans son entreprise morale de normalisation⁶¹. Face à ces critiques, Foucault lui-même a précisé, dans ses derniers travaux, que l'usage du concept de gouvernementalité relevait d'une « analyse du pouvoir comme ensemble de relations réversibles, [et devait] se référer à une éthique du sujet défini par le rapport de soi à

^{58.} Rose, N. (1993). « Government, authority and expertise in advanced liberalism », *Economy and Society*, vol. 22, no 3, p. 286-287.

^{59.} Lupton, D. (1999). Risk, op. cit., p. 97-101.

^{60.} Castel, R. (1983). « De la dangerosité au risque », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 47, n° 1, p. 119-127; O'Malley, P. (2010). Crime and Risk, Londres, Sage; Harcourt, B. (2006). Against Prediction. Profiling, Policing, and Punishing in an Actuarial Age, Chicago, University of Chicago Press.

^{61.} Lupton, D. (1999). Risk, op. cit., p. 102-103 et chap. 6.

soi 62 ». Cette attention portée au sujet, au « gouvernement de soi », trouve aujourd'hui écho dans le domaine des études *queer*, qui considèrent les sujets « à risque » comme des acteurs capables non seulement de s'accommoder du pouvoir normalisateur, mais aussi de le subvertir en acclimatant le risque à leur propre identité 63.

On le constate aisément, l'histoire nous a légué une définition imprécise du risque. Si ce dernier émerge comme type de rationalité probabilitaire sous les auspices des technologies assurantielles et prophylactiques, une telle définition étroite ne rend pas totalement justice à la façon dont les sociétés ont embrassé le risque comme une culture de la temporalité. Aussi apparaît-il nécessaire de considérer la façon dont ces sociétés ont articulé les temps historiques, passé, présent et futur, en conférant progressivement à ce dernier le primat dans la justification de l'action humaine. En outre, ces opérations s'inscrivent dans une économie du pouvoir qui trouve, dans le risque, un mode privilégié de gouvernement de la société moderne. La posture historienne nous invite ainsi à ne pas adopter une définition trop stricte du risque, qui, par la précision de sa focale, exclurait d'emblée des sensibilités, des pratiques, des dispositifs, des stratégies, des rationalités historiques ne relevant pas a priori de la raison probalitaire, mais s'avérant finalement, à l'horizon de sens des acteurs historiques, relever des prolégomènes des usages et des discours du risque que nous cherchons à analyser ici.

Présentation de l'ouvrage

Le risque, en effet, a une histoire, celle qui discerne l'apparition du vocable – ou celle de ses synonymes – dans le répertoire théorique occidental, qui pointe l'émergence des technologies du risque, du jeu à l'assurance, de la statistique au principe de précaution. Mais le risque est aussi histoire, dans le sens où ce concept concerne le rapport des sociétés au temps. Tout rapport au risque tente, à partir de l'expérience passée, de saisir un avenir probable pour agir dans le présent. Le risque articule ainsi les temporalités et se fond, conséquemment, dans la condition historique humaine. C'est pourquoi la plupart des théoriciens du risque ont appuyé leurs thèses sur une certaine conception du sens de l'histoire au cours des derniers siècles. C'est principalement ce récit du risque qui est remis en question par les auteurs de cet ouvrage, à commencer par ceux qui s'intéressent à la société préindustrielle.

^{62.} Foucault, M. (2001). L'herméneutique du sujet : cours au Collège de France (1981-1982), Paris, Gallimard/Seuil, p 242.

^{63.} Butler, J. (2006 [1990]). Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité, Paris, La Découverte; Hannah-Moffat, K. et P. O'Malley (2006). Gendered Risks, Londres, Routledge-Cavendish.

Domestiquer l'aléa : les dangers de la société préindustrielle

Les auteurs de cet ouvrage nous indiquent que le récit linéaire et téléologique du risque apparaît très artificiel, et témoigne d'une reconstruction postquem problématique. Comme l'indique François Walter dans un récent ouvrage, les sociétés traditionnelles ne sont pas passives face aux aléas, ni figées dans une posture métaphysique. On ne bascule pas, au XVIII^e siècle, d'une « société de la fatalité » à « une société de la sécurité⁶⁴ ». En effet, la résilience des sociétés traditionnelles face aux risques est réelle, même si elle passe par des savoirs vernaculaires de gestion de ceux-ci qui n'ont pas l'apparat des dispositifs modernes d'assurance et de prédiction. De la même manière, on verra, à la suite de Mary Douglas, que les sociétés modernes, n'en déplaise à leurs savants positivistes, n'ont pas renoncé à recourir à des références sacrées pour fabriquer une culture du risque, traitant, par exemple, les grandes catastrophes comme des lieux de la mémoire, cette dernière s'avérant n'être pas seulement une archive de la vulnérabilité, mais aussi une forme moderne de sacralisation chargée d'apaiser les peurs contemporaines 65.

C'est à cette démonstration que s'attèlent Damien Bouchée et Grégory Quenet dans leur étude sur l'inondation parisienne de 1740-1741. « Loin de s'opposer, nous disent-ils, les paradigmes du risque et de la catastrophe se trouvent noués. » La « catastrophe vécue », considérée dans la multiplicité des interactions entre différents acteurs de l'événement, laisse entrevoir la « capacité d'action » des groupes sociaux impliqués dans le processus complexe de désignation et de gestion du danger. Les auteurs mettent en évidence cet entrelacement entre une gestion raisonnée de l'inondation, non seulement dans une attitude palliative mais aussi dans une posture d'anticipation des risques, et une soumission face au destin et à la providence, par les pratiques religieuses notamment. À travers le processus complexe de qualification de l'événement, on perçoit des enjeux politiques tramés entre instances religieuses, autorités civiles et, fait moins attendu, les corps intermédiaires que sont les corporations. Ainsi, contrairement à ce que certaines études gouvernementalistes laissent entendre, il n'existe pas de monopole des puissants dans ce processus de désignation des risques. Il n'existe pas non plus, à cette aune, une seule « réalité » de la catastrophe, car les acteurs « manipulent eux-mêmes les catégories » et président, chacun selon son horizon, à la mise en récit de celle-ci.

Comme pour la catastrophe, c'est la nature qui dicte habituellement la survenue inopinée de la mort. À l'instar des désastres naturels, nous dit Jean-Philippe Garneau, le décès prématuré d'un chef de famille n'est pas

^{64.} Walter, F. (2008). Catastrophes, op. cit., p. 25.

Gray, P.O. et O. Kendrick (2004). The Memory of Catastrophe, Manchester – New York, Manchester University Press; Bourke, J. (2005). Fear. A Cultural History, Londres, Virago.

perçu comme une fatalité à laquelle il faudrait se soumettre avec résignation. En effet, les usages du droit civil dans la société paysanne du Québec colonial témoignent des représentations des risques et des « réponses propres aux hommes et aux femmes aux prises avec l'opacité de leur avenir ». Ainsi, la mort, phénomène aléatoire s'il en est, tend à être « socialisée » par la paysannerie canadienne. Et, comme l'indique Mary Douglas, si les risques sont des menaces bien réelles, ils constituent aussi, dans l'ordre symbolique – ici, juridique –, une ressource pour fabriquer du lien social. Suivant ce sillon d'une théorie culturelle du risque, J.-P. Garneau indique que

« les règles traditionnelles du droit civil contribuent, en conjonction avec d'autres ordres normatifs [...] à l'établissement d'un "portefeuille de risques" qui, d'apparence neutre, privilégie et ordonne à sa façon un aléa de la vie comme la mort ».

Le droit civil peut alors être replacé dans une généalogie de la protection sociale, car il s'agit d'une technologie du risque au même titre que les assurances sociales, mettant en œuvre le « principe de solidarité face aux menaces et aux périls de la vie en société », tout en excluant tout principe de faute individuelle. Néanmoins, une différence forte réside dans le fait que le groupe de référence de cette solidarité, la famille, relève, au moins symboliquement, de l'ordre naturel et non du social. Cette étude démontre bien que la mise en œuvre de technologies du risque, témoignant d'une volonté de domestiquer l'aléa, d'appréhender l'avenir, ne procède pas forcément d'une volonté de changement social, mais bien ici d'une préoccupation pour la reproduction d'un ordre social inégalitaire, fondé sur la famille patriarcale traditionnelle.

Si l'homicide, aujourd'hui, est traité comme une faillite de la volonté individuelle, il a pu, dans les sociétés traditionnelles bâties sur la défense de l'honneur, apparaître sous les traits de la nécessité sociale. C'est de cette forme singulière d'aléa que traite Bernard Dauven, étudiant les lettres de rémission brabanconnes des xvIe et xvIIe siècles. Quels sont les critères qui président au pardon de l'homicide par le souverain? Invoque-t-on déjà, au xvi^e siècle, le risque et son avatar, la dangerosité? Tout en évitant l'anachronisme, l'auteur observe des tensions au cœur des politiques criminelles. D'une part, en matière d'homicide, on semble basculer, du xvie au XVII^e siècle, d'une posture préventive fondée sur la réputation du criminel, incarnée par la notion de fama personae, vers une politique légaliste, fondée sur l'examen des faits que représente la fama facti. D'autre part, en comparant la question de l'homicide à la gestion du vagabondage, l'évolution semble inverse : le vagabond, criminel en devenir, tend à incarner la figure du danger social. C'est le crime à venir, inexorable, qui justifie la répression. Dans les deux cas, cependant, la sélection des risques procède de l'organisation sociale communautaire : le criminel, s'il atteste d'une bonne réputation sociale, ne présente pas de danger. Son crime peut dès lors être considéré comme nécessaire et, de ce fait, jeté dans l'oubli. Mais, au fur et à mesure que l'État s'affirme et condamne la vengeance privée, le criminel ajuste sa défense en invoquant la mort accidentelle de sa victime, évacuant de fait sa responsabilité. S'ouvre ainsi un espace de négociation où se rencontrent la culture de l'honneur et l'autorité du souverain. A contrario, le vagabond, dépourvu de garanties, de « protections rapprochées » pour reprendre le mot de Castel⁶⁶, présente un risque de désordre en raison de sa désaffiliation. Car sa liberté à l'égard des structures sociales traditionnelles apparaît alors comme un facteur de risque : si la sociabilité locale n'a pas d'emprise sur lui, alors il devient une menace contre laquelle il faut, a priori, se prémunir. Ainsi, la temporalité criminelle, articulée entre la détermination des antécédents et l'augure d'une prédisposition sociale au crime, joue déjà, dans l'Europe moderne, un rôle prépondérant dans la définition des politiques pénales.

Dans cette entreprise de domestication de l'aléa à laquelle se sont livrées les sociétés prémodernes, la police occupe une fonction première. Vincent Milliot nous présente cette police parisienne d'Ancien Régime marquée par le fameux traité de De La Mare. Voici une police dans tous ses états. Non contingentée à sa fonction de surveillance et de répression, la « bonne police » assume de multiples fonctions de gouvernement urbain : approvisionnements, salubrité, santé publique, aménagement des espaces et des infrastructures... Il s'agit de protéger les populations des désastres, dont la famine reste l'emblème, mais aussi de les préserver d'elles-mêmes en les surveillant, car « connaître, c'est contenir 67 ». Si le pouvoir policier se soucie encore, au XVII^e siècle, de reproduire un ordre social jugé immuable, le XVIII^e siècle consacre de nouvelles valeurs : le « bonheur pour le plus grand nombre », sous l'antienne de l'« intérêt général » qui ne se conforme plus à la simple providence. Dès lors, l'aléa doit être anticipé et évité, non plus par simple volonté conservatoire, mais par nécessité de gouvernement. V. Milliot indique avec justesse que non seulement la nature des risques change dans des sociétés dont les horizons politiques se déplacent, mais que la mise en forme des risques par les pouvoirs policiers diffère également en fonction du modèle sociopolitique qui les meut. Avec la modernité, les techniques policières, les savoirs policiers de plus en plus sécularisés et rationnels évoluent et viennent concurrencer les « modes ritualisés de prévention religieuse » ou les « lectures providentialistes de l'alea ». Si la conception moderne du risque, liée à un calcul probabilitaire produit et administré par un pouvoir gouvernant appuyé sur une expertise

^{66.} Castel, R. (2003). L'insécurité sociale, op. cit., p. 11.

^{67.} Milliot, V. (2008). « L'œil et la mémoire : réflexions sur les compétences et les savoirs policiers à la fin du xVIII^e siècle, d'après les "papiers" du lieutenant général Lenoir », *Revue d'histoire des sciences humaines*, vol. 19, n° 2, p. 51-73.

savante, n'a pas encore, au XVIII^e siècle, disqualifié les modes traditionnels de détermination des menaces et de gestion des dangers, on perçoit bien ici les prolégomènes du discours moderne sur le risque. L'auteur met en évidence, dans ce texte, la superposition des rationalités sur le risque plutôt qu'une succession tranchée : les savoirs empiriques des policiers, leur gestion informelle et subjective de l'information (où les rumeurs sont aussi importantes que les faits) ne disparaissent pas au profit de la science et de la rationalité administrative.

Mutualiser les fléaux : la société industrielle et l'invention de l'accident

Les usages du risque dans la société préindustrielle sont donc plus complexes qu'on l'a parfois dit. Après tout, par quel saut qualitatif magique une culture fataliste si hostile aux risques aurait-elle pu donner naissance à la culture moderne? Une meilleure compréhension de ces usages dans la société préindustrielle permet d'ailleurs de mieux comprendre la formalisation et la rationalisation des discours et des usages du risque par la suite. Ces processus ne sont pas les fruits de découvertes dans le domaine autonome de la connaissance qui s'imposeraient, ensuite, au gouvernement de la société. En réalité, ces processus sont à resituer dans leur contexte sociohistorique, et notamment dans celui de la « question sociale » au xixe siècle. Dans sa version la plus simple, cette question sociale fait référence au défi libéral de « faire société » à partir d'une collectivité d'individus. Très rapidement, avec le développement du capitalisme, les fondements contractualistes de l'ordre social s'avèrent bien insuffisants pour assurer la reproduction de ce dernier dans le temps. D'où ce que certains ont appelé « l'invention du social », cette instance entre le politique et le juridique qui témoigne du besoin de trouver, dans les rapports sociaux eux-mêmes, les principes du gouvernement de la société⁶⁸. C'est dans ce contexte que la gestion du risque social, produit des interactions humaines dans une société d'individus, devient l'une des principales fonctions de la science et de l'État modernes. C'est également dans ce contexte que l'assurance devient l'une des principales métaphores de l'organisation sociale libérale.

Bien sûr, dans la modernité industrielle, les discours et usages du risque sont bien plus larges et complexes que ce qu'on trouve dans le seul monde de l'assurance. On peut d'ailleurs douter que le risque ne fonde que des solidarités « abstraites » de type assurantiel, libérant ainsi les individus des contraintes morales des « protections rapprochées » caractéristiques de la communauté. En fait, risque et moralité ont des relations bien plus fructueuses que ne le laisse croire une définition rationaliste du risque, centrée sur sa dimension

^{68.} Donzelot, J. (1994). L'invention du social, op. cit.

probabilitaire⁶⁹. En s'inspirant des travaux de Mary Douglas, Janice Harvey montre que le discours sur les dangers et les risques a permis à l'élite angloprotestante montréalaise de mobiliser moralement la communauté face aux menaces qu'elle privilégiait au XIX^e siècle. Si l'on ne tient pas compte des intérêts particuliers de cette élite sociale, il est en effet difficile de comprendre la façon dont ces menaces ont été construites, hiérarchisées et prises en charge. Ce sont les intérêts de classe de cette élite qui expliquent pourquoi le discours des experts sur les risques sanitaires est marginalisé au profit d'un discours moralisateur sur les dangers du paupérisme. Face à un discours hygiéniste qui insistait sur les facteurs objectifs de risque à situer dans l'environnement urbain, les élites anglo-protestantes préféraient visiblement un discours sur les « populations à risque », ce qui débouchait sur une tout autre distribution des fautes et des responsabilités, et impliquait donc des politiques à mettre en place. Tout cela témoigne bien du fait que l'efficacité sociale du discours sur le risque repose moins sur un socle de connaissances scientifiques objectives (comme le haut taux de mortalité infantile au sein de la population montréalaise pauvre) que sur sa capacité à construire un noyau de peurs et d'angoisses permettant de justifier moralement une certaine conception de l'ordre social urbain.

Marie-Aimée Cliche analyse le cas précis, à resituer dans l'histoire complexe de la protection de l'enfance, de l'utilisation des sirops calmants au sein des familles populaires québécoises. Ici aussi, le processus de détermination des facteurs de risque ne repose pas sur la seule dynamique de la délibération rationnelle, mais bien davantage sur la nécessité morale et politique de reconnaître les fautes et les responsabilités de chacun. Ce processus est d'ailleurs fortement genré. Ainsi, comme le souligne M.-A. Cliche, c'est l'ignorance des mères, bien plus que la pauvreté, qui est désignée comme la cause principale du taux alarmant de mortalité infantile au Québec. Il s'ensuit une médicalisation agressive de la maternité, les médecins s'attribuant autoritairement la responsabilité d'éduquer les mères fautives. Le processus est donc hautement ambigu, et ce, à plusieurs niveaux. Dans le cas des sirops calmants, qui contiennent souvent de l'opium et représentent donc une menace réelle pour la vie de l'enfant, les mères sont aux prises avec des discours contradictoires. D'une part, elles ont la responsabilité de maintenir un foyer familial paisible pour stabiliser la vie de l'homme pourvoyeur, et donc de gérer les crises diverses que traverse naturellement chaque enfant (dentition, colique, etc.). La médecine est alors de bien peu de secours : les médecins recommandent généralement de laisser hurler l'enfant, de préférence sans le bercer pour ne pas « le gâter » et nuire ainsi à son avenir. D'autre part, puisque cette solution « idéale » est souvent impraticable dans les logements populaires

^{69.} Ericson, R. et A. Doyle (2003). Risk and Morality, Toronto, University of Toronto Press.

exigus, les mères s'en remettent généralement à la pratique traditionnelle d'endormir artificiellement l'enfant, à l'aide de dangereux calmants vendus par des médecins entrepreneurs. Il faudra finalement recourir à l'État pour imposer, d'ailleurs avec plus ou moins de succès, les conseils des médecins hygiénistes et encadrer la consommation et la vente de sirops calmants. Comme c'est souvent le cas, l'État est donc appelé à intervenir dans la gestion d'un problème auquel s'articule tout un éventail de risques qui peuvent être difficilement hiérarchisés. Dans ce cas-ci, la question cruciale des difficiles responsabilités que la société attribue aux mères quant à la tenue d'un foyer familial paisible, qui préoccupait pourtant les médecins charlatans, est complètement occultée.

Quant à Yannick Marec, il étudie l'interaction entre le médico-social, le médico-sanitaire et l'administration municipale dans la définition des risques dans la ville industrielle de Rouen. Dans les années 1880, comme dans plusieurs autres villes, l'administration municipale de Rouen met sur pied un bureau d'hygiène dans le but de coordonner une nouvelle action prophylactique pour réduire les risques d'épidémie. Toutefois, cette action entre en tension avec les pratiques déjà bien établies des médecins des bureaux de bienfaisance de Rouen, soutenues par l'administration municipale. L'étude de l'expérience rouennaise permet donc d'examiner les tensions entre les nouveaux savoirs prophylactiques relatifs au risque sanitaire et les pratiques médicales plus traditionnelles, relevant de l'assistance publique et centrées sur les visites à domicile, l'hospitalisation et les dispensaires. Ainsi, le bureau d'hygiène aura beaucoup de difficulté à s'émanciper de l'assistance publique offerte par les bureaux de bienfaisance de la ville. Cette autonomie est pourtant nécessaire, car l'évaluation du risque d'épidémie « ne peut se réduire à la mise en évidence d'une géographie sociale contrastée », ce dont témoigne par exemple la propagation des cas de tuberculose à l'extérieur des quartiers ouvriers. Toutefois, comme le montre Y. Marec, les savoirs sur le risque sont indéniablement colorés par leur contexte d'émergence. C'est pourquoi les conflits de pouvoir entre les médecins et l'administration municipale expliquent qu'à Rouen les « politiques de lutte contre le risque épidémique et sanitaire sont demeurées longtemps sans cohérence, ponctuelles et donc sans véritable continuité ». Finalement, Y. Marec soutient que, malgré ces conflits de pouvoir, qui ont constitué autant d'obstacles à une conception claire du risque sanitaire, une politique préventive relativement efficace a tout de même pu s'imposer dans l'administration de la santé publique.

Magda Fahrni s'intéresse moins aux risques sanitaires qu'à la construction sociale de l'« accident » à Montréal au début du xxe siècle. Comme on l'a vu, le savoir sur le risque tente d'évaluer la probabilité et les conséquences des « dangers sans faute », et plus précisément de l'accident, c'est-à-dire d'un événement qui n'était pas souhaité. Si la notion d'accident

permet de pénétrer au cœur de la rationalité assurantielle et collective de l'État moderne, elle permet également de saisir, selon M. Fahrni, des enjeux de pouvoir de la vie quotidienne dans la société industrielle. En effet, une attention aux discours sur le risque nous permet de comprendre comment certains malheurs de la vie quotidienne sont naturalisés par la catégorie de l'accident et dès lors perçus comme une conséquence plus ou moins inévitable de la modernité industrielle. Toutefois, et c'est sur ce paradoxe que s'attarde l'auteure, cette construction de la catégorie de l'accident n'exclut pas un discours moralisateur qui témoigne de la nécessité politique d'attribuer des fautes et des responsabilités. Ce paradoxe est évident lorsqu'on étudie l'expérience de la Ligue de sécurité de la Province de Québec, qui s'intéresse à différents types d'accidents associés à la vie urbaine et industrielle, que ce soit dans les lieux de travail, d'éducation, dans les foyers ou dans la rue. Pour M. Fahrni, la Ligue est au cœur d'une culture du risque qui reconnaît la probabilité objective des accidents dans une société de plus en plus urbanisée et industrialisée, tout en insistant pour imputer moralement la responsabilité de cette prolifération des accidents aux victimes potentielles et réelles. Ainsi, l'action privilégiée de la Ligue sera les campagnes d'éducation visant à préparer chaque individu à affronter personnellement les dangers de la vie quotidienne dans une société industrielle. Dans ce contexte, reconnaître les risques d'accidents ne débouche pas nécessairement sur une prise en charge collective de ceux-ci. De même, la découverte de l'accident n'est pas incompatible avec une conception libérale de la société industrielle.

Cette conclusion rejoint celle avancée par Martin Petitclerc dans son analyse des débats entourant la mise en place des assurances sociales au Québec au début des années 1930. Selon lui, les remises en question actuelles de l'État-providence s'appuient sur une conception des origines de l'État-providence qui en réduit le sens à un système collectif de gestion des risques. En effet, pour plusieurs auteurs, la découverte, à la fin du XIX^e siècle, des risques sociaux, résultat de la réinterprétation des problèmes sociaux en termes d'accidents objectifs plutôt que de fautes personnelles, aurait non seulement structuré la politique sociale en Occident, mais aurait également permis d'établir les bases d'un nouveau contrat social « assurantiel ». Dans ce texte, M. Petitclerc montre les problèmes d'une telle interprétation de l'expérience de l'État-providence, avancée notamment par Beck, Giddens et Ewald. Selon lui, cette interprétation en vient à proposer une conception essentiellement « négative » de la solidarité, en fondant la communauté politique moderne sur le seul principe d'une commune vulnérabilité des individus aux dangers de la vie en société. Or, comme le montre l'expérience de la Commission sur les assurances sociales du Québec, une telle reconnaissance d'une commune vulnérabilité ne menait pas directement à la reconnaissance de droits sociaux qui devaient permettre de « refonder » la communauté politique. Pour réellement comprendre ces droits sociaux, il faut plutôt puiser dans d'autres interprétations des origines de l'État-providence, qui permettent d'ancrer bien différemment, et d'une façon bien plus « positive », la solidarité dans la communauté politique moderne. Plutôt que de fonder celle-ci sur la vulnérabilité de chacun, M. Petitclerc insiste sur la nécessité, soulignée par Castel, de renouer avec l'idée d'une solidarité qui s'appuierait sur la contribution « positive » de chacun au développement social, ce qui demande de faire du travail (entendu au sens large) et de la « propriété sociale » les ressorts principaux permettant de comprendre les origines de l'État-providence. Dès lors, le risque perd son caractère métaphysique et ne permet plus de justifier la remise en cause néolibérale des droits sociaux au nom de la nécessité d'une gestion plus « efficace » et surtout plus « individualisante » de la vulnérabilité de chacun.

Bien sûr, la modernité industrielle n'a pas transformé profondément les seuls rapports sociaux, elle a également bouleversé les rapports entre l'être humain et la nature. C'est sous cet angle que Stéphane Castonguay aborde la question du risque en analysant des enjeux entourant les inondations dans le bassin de la rivière Saint-François, au Québec. Après avoir montré les différentes pratiques à l'œuvre dans la construction des risques et la hiérarchisation des menaces, il détermine deux principaux risques, l'inondation et la sécheresse, qui sont portés par des visions différentes du rapport au territoire. D'une part, pour l'élite économique, c'est le risque de la sécheresse qui est préoccupant, puisque cette éventualité entraînerait inévitablement une diminution de la production d'hydroélectricité, et donc une perte importante de revenus. D'autre part, ce sont plutôt les risques d'inondation qui inquiètent principalement les communautés riveraines, lesquelles ont développé un savoir et des pratiques vernaculaires leur permettant de se prémunir en partie contre les effets d'une crue abondante. Sans surprise, les besoins en hydroélectricité des entreprises s'imposent, ce qui demande toutefois de lourds investissements (barrages, p. ex.). C'est alors que les vertus polysémiques du risque permettent de fonder des compromis, tout en canalisant dans des termes techniques les conflits sociaux. Ainsi, afin de mobiliser les communautés riveraines pour qu'elles contribuent à l'effort financier demandé par l'élite économique, on reformule le risque de sécheresse pour qu'il s'amalgame, en quelque sorte, au risque d'inondation. Dans le processus, le risque d'inondation est lui-même transformé afin de mieux répondre aux intérêts de l'élite économique. En effet, le risque d'inondation fait de moins en moins référence à la vulnérabilité des populations locales, et de plus en plus à la perte en hydroélectricité associée au gaspillage des eaux. Ce glissement polysémique permet d'imposer la solution de l'élite économique, ce qui mène à un régime hydraulique « sous contrôle » qui non seulement discrédite les savoirs et pratiques vernaculaires, mais transforme également le rapport au territoire, ouvrant vers de nouveaux cycles de confrontations quant à la définition et à la gestion des risques.

La fabrique de la civilité: le risque criminel dans la modernité industrielle et avancée

Loin de la nature, l'environnement urbain est d'abord affaire de police. C'est à la fabrique de la civilité que travaillent ses agents, à l'inflexion habile des conduites sociales menant à la pacification des communautés, selon une méthode fondée sur l'observation et la connaissance du milieu urbain. Poursuivant l'étude proposée par V. Milliot sur la police parisienne de De La Mare, la synthèse proposée par Xavier Rousseaux sur les polices européennes dans les sociétés modernes confirme l'intrication des rationalités policières entre reconduction de l'ordre et accompagnement du changement social et, de ce fait, le simplisme d'une opposition binaire entre tradition et modernité. En effet, la police ne dit que rarement son nom, retranchée derrière une justification de pragmatisme et de discrétion, alors même qu'elle fait partie de ces « sciences camérales » en plein essor dans l'Europe moderne⁷⁰. Mais la police, plus qu'un corpus de savoirs, se présente, selon Paolo Napoli convoqué par X. Rousseaux, comme un maillon dans la chaîne du gouvernement, qui permet « une réarticulation du social sur le juridique » et favorise « une certaine perméabilité du droit à l'imprévisibilité des faits ». D'où la formation de cet ethos policier du pragmatisme et de la discrétion, au triple sens de l'invisibilité, de la pondération et du caractère discrétionnaire de son pouvoir. Cette posture empirique ne relève pas uniquement, comme il a parfois été écrit, du manque de moyens ou de l'absence de formalisation théorique, mais bien d'une démarche de gouvernement : la gestion de l'inattendu. Se dessine ici encore la dimension temporelle des politiques du risque, que Mariana Valverde et Markus Dubber ont signalé dans un ouvrage récent : la police résout les conflits du passé tout en anticipant les risques; elle articule la gouvernance du passé – la punition – avec la gouvernance de l'avenir – la prévention⁷¹. La police est ainsi un bon observatoire du risque, à la fois, explique X. Rousseaux, comme « lieu privilégié d'observation des transformations de la menace et d'élaboration des réponses au risque "perçu" ».

La gestion des risques criminels qui repose, en droit, sur l'attribution de responsabilités, devient également perméable, sous l'influence des technologies du risque, à une analyse et à une prise en charge actuarielles de la délinquance. Donald Fyson montre bien comment la construction du danger

^{70.} Ihl, O. et M. Kaluszynski (2002). « Pour une sociologie historique des sciences de gouvernement », Revue française d'administration publique, vol. 102, n° 2, p. 229-243.

^{71.} Dubber, M. et M. Valverde (2006). « Perspective on power and science of police », dans M. Dubber et M. Valverde (dir.). *The New Police Science: The Police Power in Domestic and International Governance*, Stanford, Stanford University Press, p. 4-5.

criminel dans les deux métropoles québécoises, Québec et Montréal, aux XIX^e et XX^e siècles, est tributaire du développement différencié des assurances contre le vol. Dans le cas de Québec, qui se forge progressivement une image pacifique et paisible, l'assurance reste marginale, alors que dans la métropole économique cosmopolite de Montréal l'assurance fait florès, participant ainsi à la construction de la réputation criminogène de la ville tout en prétendant simplement répondre à une demande régulée par un marché en plein essor. Cette gestion assurantielle n'est évidemment pas sans effet sur les statistiques criminelles. La lutte contre la fraude aux assurances impose une déclaration systématique des sinistres. Ainsi, l'ingérence de l'assurance dans le champ de la justice pénale est loin d'être marginale, provoquant parfois un report sur le système judiciaire, ou au contraire un délestage de celui-ci sur la « justice » apportée par la compensation assurantielle. La question que soulève D. Fyson est également celle de l'influence des valeurs et des représentations culturelles sur la définition du risque. Mêlant approche réaliste du crime et lecture constructiviste des discours sur le danger criminel, il montre comment statistique et assurance, outils froids de la modernité, prennent la couleur des contextes socioculturels locaux. L'auteur démontre en effet jusqu'à quel point ces outils sont modelés par la construction réciproque de deux identités urbaines, dont les images se cristallisent dans la presse des deux villes. D'une part, Montréal incarne progressivement l'image de la grande métropole américanisée, « ville ouverte » aux flux migratoires, dont le risque est constitutif de son identité à la fois repoussante et attrayante. De l'autre, Québec est plutôt dépeinte comme une ville traditionaliste, antimoderne, opposant à l'image dangereuse de la société urbaine celle de la communauté stable et prévisible.

Le risque criminel prend forme, dans le creuset de la modernité, selon deux modalités de mise en série : catégorisé et dénombré par la statistique pénale, il est aussi mis en récit, en feuilleton, en « fait divers » par la culture de masse. C'est sur cette « sérialisation non quantitative » que Frédéric Chauvaud se penche. La plume des tribunaliers, chroniqueurs quotidiens de l'infâme, contribue à dessiner de nouvelles figures du péril criminel. Et cette « réitération des gestes sanglants, de circonstances singulières de scènes criminelles, envahit les discours et dicte les politiques pénales ». Plus que « le lointain » qui ressuscite la figure archaïque du monstre criminel, les tribunaliers fin-de-siècle se plaisent à décrire le monstre de la porte à côté. Par-delà le jeu lucratif de l'effroi qui nourrit la presse à grand tirage, on perçoit bien la formation d'un discours libéral sur le crime, minorant la généalogie sociale du phénomène au profit d'une mise en garde au lecteur, dont la première vertu doit être la prudence, car le mal est partout. « Pour prévenir le crime, il faudrait [...] renforcer le contrôle social et faire en sorte que les habitants ne se contentent pas d'observer ou d'épier, mais interviennent », explique F. Chauvaud. Autre modulation du risque criminel

au xx° siècle, on s'éloigne, dans les chroniques judiciaires, de l'anthropologie des bas-fonds qui avait caractérisé le xIx° siècle, donnant naissance aux « classes dangereuses », pour se pencher sur les figures familières du mal. Des risques nouveaux apparaissent, d'autant plus menaçants qu'ils sont invisibles et pourtant proches, de la maltraitance des enfants à la vénalité juvénile en passant par la figure du sadique. Ces chroniques mettent en scène des individus vulnérables, irresponsables, à la fois victimes et coupables. De ce fait, il faut, dans le même mouvement, défendre la société des criminels et défendre les criminels contre eux-mêmes. S'impose ainsi la vision d'une société en mouvement, qui brise les liens de la tradition au risque de la prolifération des déviances et qui invite à penser la criminalité comme conséquence de la modernité, et donc susceptible d'être traitée préventivement.

Parmi les figures du risque criminel, il est évident que la jeunesse, étudiée par David Niget, acquiert, du xixe au xxe siècle, une visibilité importante. Le jeune garçon violent et la jeune fille dévergondée deviennent les parangons de cette nouvelle catégorie des « incorrigibles », sur laquelle se fonde une justice des mineurs qui acclimate les technologies du social et du médical pour étendre son mandat. D'une part, la « défense sociale » cherche à cerner les foyers de danger futurs en détectant les jeunes « à risque », à travers le repérage de comportements problématiques bien qu'insignifiants sur le plan pénal. D'autre part, il ne s'agit plus seulement de discipliner le jeune déviant, mais bien de contribuer à son autonomie future. La justice des mineurs contribue ainsi à la fabrique du citoyen responsable et du travailleur utile, même si ces deux catégories sont affectées par une distinction de genre dont pâtissent, en termes de droits, les jeunes filles. Aussi, on peut légitimement considérer que la jeunesse irrégulière est devenue, dans le creuset de ces nouvelles politiques du risque, un véritable laboratoire pénal, social et médico-pédagogique. D. Niget s'attarde ainsi sur la montée des expertises dans le cadre de la construction des politiques publiques à l'égard de l'enfance délinquante. Au xxe siècle, la justice se pare de science pour justifier une intervention étendue dans le champ du social. Dans ce cadre, la question de l'enfance n'est pas étrangère à ces velléités expansionnistes, car elle incarne un paradigme heuristique pour la science : « Le regard sur l'enfance, c'est l'enfance du regard », indique l'auteur. Plus largement, c'est sous l'angle de la gouvernementalité que l'on peut envisager la définition des populations à risque par l'expertise, car cette autorité savante rend possible et justifie en même temps la mise en place d'une « conduite des conduites ». Ainsi, l'expertise va permettre non seulement d'organiser un champ de savoirs, mais d'en déduire la mise en place d'un vaste système institutionnel et légal d'intervention sociale, de procéder à la définition et au modelage des populations et des « objets » qu'elle prend en charge, de la corporéité au psychisme mais aussi à la socialité juvénile. Et si cette forme de gouvernement tient compte de la subjectivité des acteurs et des attributs des populations selon un mode de régulation libéral, les rapports de pouvoir produits dans le champ de la protection de l'enfance n'en restent pas moins très inégaux, où la voix des jeunes demeure étouffée par les contingences opaques de la gestion des risques.

Cette question des droits de la personne vue à travers le prisme du risque est également centrale dans l'analyse de Jean Bérard et de Gilles Chantraine. Étudiant l'évolution récente des régimes d'enfermement dans les prisons françaises, ces auteurs soulignent la genèse, depuis les revendications des années 1970, du conflit entre défense des droits des détenus et mise en place de régimes différenciés d'enfermement modulés par la gestion des risques. Plus qu'une évaluation des formes de « mises en risque », il est question dans cet article des usages rhétoriques du risque dans la fabrique des politiques publiques, et notamment de la « capacité [de ce paradigme] à (re) légitimer une institution en quête de sens » : la prison. Pour J. Bérard et G. Chantraine, le discours sur le risque est instrumentalisé pour sa capacité à gérer des contradictions : celle de l'hybridation de deux missions contraires, réformer et punir; celle des agencements délicats entre les droits des détenus et la différenciation des régimes d'incarcération, qui conduit à des pratiques de ségrégation. « Le couple risque/dangerosité est ainsi ce qui permet de diffracter la notion de droit des prisonniers en une série de régimes de détention », affirment-ils. La gestion des risques, centrée sur la question de la récidive, procure ainsi une nouvelle légitimité à la peine de prison. Or « ce n'est pas tant la technicité du risque qui rend sa rhétorique efficace, mais au contraire le flou sémantique qui l'entoure ». De cette « ambiguïté », il est possible, pour les partis de droite au pouvoir, de tirer des « gains politiques non négligeables ». Le discours du risque autorise en effet certaines manœuvres discursives pour le moins acrobatiques : il justifie, par exemple, un continuum entre le banal et l'exceptionnel, et permet de légiférer dans le sillage d'une émotion suscitée par un crime médiatisé. En outre, un lien s'établit entre le « risque pénitentiaire » et le « risque criminologique », où le comportement en prison est considéré comme le fondement du pronostic de réinsertion sociale, neutralisant par là même toute revendication de droits de la part des prisonniers et niant tout rapport de force politique dans les murs de la prison. Malgré ce nouveau déterminisme du risque, les auteurs soulignent le fait qu'une brèche politique s'est ouverte dans les débats contemporains sur la réforme des prisons et qu'il est possible qu'après le temps du consensus sécuritaire des années 1990 les partis politiques ouvrent de nouveau, sur ce terrain d'affrontement des années 1970, un nouvel espace de conflictualité et de débat public.

Conclusion

Que peut-on dire du recours au concept de risque pour comprendre le passé? D'abord, que ce concept déborde largement l'histoire de la statistique, du calcul probabilitaire et du traitement assurantiel des dangers. Dans cet ouvrage, des historiens de tous horizons ont trouvé dans le risque un concept heuristique pour voir sous un angle différent leur objet de recherche, qu'il s'agisse d'histoire environnementale, d'histoire des sciences et techniques, d'histoire du droit, d'histoire sociale ou d'histoire politique. Puisqu'il touche à la condition historique elle-même, et qu'il articule les temps historiques, le risque donne une perspective transversale sur des objets archipélisés par l'organisation institutionnelle de la recherche universitaire contemporaine. Cette démarche commune dévoile des convergences insoupçonnées et permet de renouer avec le problème d'une intelligibilité historique globale, problème crucial qui a pourtant été abandonné par la très grande majorité des historiens au cours des dernières décennies. De plus, participant de la mise en abîme de l'histoire comme science du temps et de son rôle politique quant à ce qu'elle peut nous dire de notre rapport au progrès, une problématique du risque invite les historiens à un questionnement réflexif qui oblige à penser le riche rapport dialectique entre notre passé, notre présent et notre avenir. Bien sûr, quiconque lira ce livre constatera qu'il ne s'agit pas ici de rêver à un « nouveau grand paradigme » dont la « métaphysique du risque » fournirait la clé... Il s'agit plus simplement de reconnaître qu'une problématique du risque permet de circonscrire un riche éventail de questions et de problèmes qui surgissent de la prise en compte de l'avenir probable des sociétés étudiées. En d'autres mots, c'est plus pour les questions qu'il pose que pour les réponses qu'il apporte que le risque est pertinent pour l'historien.

C'est donc dire que l'histoire longue des menaces qui pèsent sur les communautés humaines écarte toute idée de substantialisme du risque. Chaque contexte, chaque époque, chaque territoire, chaque communauté met en forme les dangers selon ses ressources culturelles, d'une part, et selon les enjeux politiques, sociaux et économiques qui la traversent, d'autre part. Le risque est un fait de culture, reflétant la façon dont la société se représente elle-même, envisage les phénomènes qui la menacent et définit l'altérité qui la borne. Dès lors, le risque participe de la façon dont les sociétés se pensent, envisagent leur propre identité et leur propre dynamique temporelle, entre tradition, présentisme et modernisation. Et s'il est douteux que le risque puisse fonder une communauté politique, au moins est-il un bon marqueur des rapports de pouvoir qui agissent en son sein. De fait, les auteurs de cet ouvrage ont cherché à agencer différents aspects de la réflexion sur le risque en discernant non seulement les différentes modalités de réponse des individus et des groupes au danger perçu, mais aussi la façon

dont cette construction du danger procédait d'une volonté de reconduire un ordre social donné ou, au contraire, de souligner l'urgence d'une adaptation souhaitée à un avenir incertain. C'est que le risque repose nécessairement sur une certaine conception de la trajectoire historique d'une société, et, par ce fait même, constitue un puissant principe de justification de la place qu'occupent un acteur, une norme, une organisation, une institution dans l'ordre social. Déterminer un risque implique en ce sens une certaine conception normative de « ce qu'il convient de faire » ou pas.

Enfin, ce regard des historiens livre un constat sans appel sur le grand récit du risque que scandent les théoriciens des sciences sociales. Sociétés traditionnelles prostrées devant les aléas de la nature et leur aura divine; sociétés modernes prométhéennes s'extirpant de la tradition grâce aux lumières de la science et aux fumées des techniques tout en cherchant à en maîtriser les risques induits par répartition sociale; sociétés postmodernes atomisées, enfin, menacées par des risques tout aussi incommensurables qu'incertains mais accédant de ce fait à une réflexivité salvatrice : l'histoire du risque était trop belle, trop lisse pour avoir été racontée par des historiens... Loin de toute téléologie, « notre » histoire du risque écarte l'idée d'un avènement contemporain de sociétés désormais éclairées et critiques, au terme d'un processus séculaire de laïcisation du danger. Pas plus que les sociétés d'hier n'étaient ignorantes et passives face aux risques, les sociétés d'aujourd'hui ne sont avisées et agissantes. L'histoire longue de la prise en charge des risques signale une politisation constante des risques, objets de négociations permanentes entre groupes sociaux, entre rationalités concurrentes, entre rhétoriques superlatives quant aux modalités de gestion des dangers. Et si l'histoire des vainqueurs est toujours plus bruvante, elle ne doit pas occulter les luttes qui ont animé les arènes du risque.